

## MOTION

### Conférence des Présidents de section du Comité National

#### **Objet : L'examen des accueils en délégation d'enseignants-chercheurs au CNRS**

La CPCN réaffirme l'importance des délégations des enseignants-chercheurs auprès du CNRS pour les enseignants-chercheurs comme pour les équipes qui les accueillent. La CPCN rappelle que les sections doivent participer à l'évaluation des dossiers, comme stipulé dans l'article 5 du règlement intérieur des sections du CoNRS.

La majorité des sections interviennent actuellement dans le processus d'évaluation. Cependant, les modalités de cette évaluation s'avèrent souvent insatisfaisantes du fait d'un calendrier trop serré et de l'absence de documents électroniques (dossiers papier uniquement). Les sections non impliquées à ce jour entendent participer pleinement à l'évaluation des dossiers.

La CPCN demande donc :

- que l'ensemble des sections soit effectivement impliqué dans le processus d'évaluation des demandes de délégation des enseignants-chercheurs au CNRS, en lien avec les instituts concernés ;
- que les dossiers de candidatures soient normalisés et disponibles sous format électronique
- que l'ensemble des dossiers déposés soit mis à disposition des sections au moins deux semaines en avance et sous format électronique pour que le classement puisse être effectué dans de bonnes conditions.

Motion adoptée le 07 octobre 2011

35 votants

Vote : 35 oui, 0 abstention, 0 non

#### Destinataire(s) :

- Alain FUCHS, Président du CNRS
- Joël BERTRAND, Directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Xavier INGLEBERT, Directeur général délégué aux ressources
- Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Instituts